

GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

**Rapports nationaux relatifs aux objectifs du Millénaire
pour le développement**

Une Note directive

Decembre 2001

1. Historique

Depuis 1990, une suite de conférences et de sommets mondiaux ont eu lieu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans le but d'établir un programme de développement général fondé sur la défense des droits de l'homme – comportant des objectifs quantitatifs, des cibles assorties d'un calendrier précis, et des indicateurs chiffrés.

On sait que la détermination d'objectifs et de cibles précis incite les partenaires nationaux et internationaux à agir, et qu'elle facilite la formation de nouvelles alliances pour le développement. Elle constitue en outre un moyen d'ajuster et d'évaluer les progrès réalisés en matière de développement. Les changements d'orientation, les réformes institutionnelles et les réaffectations de ressources budgétaires sont souvent le fruit de concertations portant sur des cibles ponctuelles. Toutefois, moins du tiers des pays en développement se sont fixés des objectifs nationaux spécifiques et quantifiables en vue d'atténuer la pauvreté.

En septembre 2000, 147 chefs d'État et de gouvernement – et 191 pays en tout – ont adopté la Déclaration du Millénaire. La Déclaration se concentre sur les préoccupations que suscitent la paix, la sécurité et le développement, y compris dans des domaines tels que l'environnement, les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques. Elle souligne également les besoins propres à l'Afrique. Elle vise à intégrer dans un programme d'ensemble, une diversité d'objectifs de développement complémentaires et qui se renforcent mutuellement. Les Objectifs internationaux de développement (OID) ainsi que les objectifs de développement contenus dans la Déclaration du Millénaire sont analogues mais diffèrent cependant sous certains aspects. Récemment les diverses catégories d'objectifs ont été regroupées sous l'appellation "objectifs du Millénaire pour le développement" (OMD) et sont récapitulées à l'annexe 1. L'annexe 2 présente une liste des OID et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et met en évidence les différences qui existent entre les deux catégories d'objectifs.

La liste des OMD ne contredit en aucune manière les accords conclus sur d'autres objectifs et cibles lors des conférences et sommets mondiaux tenus au cours des années 1990. Les OMD qui incorporent les OID font la synthèse des cibles et des objectifs consacrés au suivi du développement humain. Ils se concentrent sur huit objectifs principaux:

- Éliminer la pauvreté et la faim
- Réaliser l'éducation primaire universelle
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- Assurer un environnement viable
- Créer un partenariat mondial pour le développement.

Chacun de ces objectifs est assorti de cibles chiffrées qui doivent être atteintes dans un délai de 25 ans, entre 1990 et 2015. Des indicateurs appropriés ont été retenus pour mesurer les progrès

accomplis dans chaque domaine. Les OMD englobent la plupart des objectifs fixés lors des conférences et sommets mondiaux tenus au cours des années 1990. Ils devraient servir d'indication pour le suivi des activités à l'échelon national, sans constituer des directives rigides. Il y a d'autres cibles et objectifs tels que ceux qui ont été définis au sujet de l'environnement lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ou sur la santé en matière de reproduction dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui peuvent également servir aux évaluations du développement humain.

Le suivi des OMD se fera tant à l'échelon mondial que national. À l'échelon mondial le Secrétaire général rendra compte tous les ans à l'Assemblée générale des progrès accomplis dans la réalisation d'un certain groupe d'OMD, et présentera un rapport plus détaillé tous les cinq ans. Ces rapports viendront appuyer une campagne dynamique conçue pour maintenir les questions relatives à la pauvreté au premier plan et au centre des préoccupations nationales et mondiales de développement. On a besoin de ces rapports pour attirer l'attention du monde sur les OMD.

Au niveau national, les rapports consacrés aux OMD contribueront à mobiliser les dirigeants politiques et les hauts responsables ainsi que la société civile, les communautés, le grand public et les médias. Ils contribueront aussi à établir une modalité de suivi systématique et identifiable des conférences et sommets mondiaux tenus au cours de la dernière décennie. Par ailleurs, l'assistance à l'établissement de rapports périodiques sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD au niveau national, représentera une contribution substantielle du système des Nations Unies à l'application de la Déclaration du Millénaire, à une époque où le monde attend de l'Organisation une vigueur renouvelée.

Sur le plan national, l'équipe de pays des Nations Unies appuiera le gouvernement dans le suivi des progrès et dans l'établissement des rapports relatifs aux OMD. En sa qualité de président du Groupe des Nations Unies pour le développement, et d'organisme de gestion et de financement du système des coordonnateurs résidents, le PNUD coordonnera les activités d'appui à l'élaboration de ces rapports. Les présentes directives mettent l'accent sur les principales questions susceptibles de se poser lors de l'élaboration d'un rapport national sur les OMD.

2. Utilité

Le rapport relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement est un instrument qui doit contribuer à l'éveil des consciences, aux activités de promotion, à la formation d'alliances, et au renouvellement des engagements politiques au niveau national, ainsi qu'au renforcement de la capacité nationale à évaluer les objectifs et à établir des rapports à ce sujet. Le rapport sur les OMD est donc avant tout un document traitant des affaires publiques. Dans le cadre de la campagne mondiale menée en faveur des OMD, le rapport suscitera, à l'échelon national, l'intérêt du grand public et de la société civile, des médias et des hauts dirigeants et responsables. Il aidera à orienter sur certaines priorités spécifiques, le débat national consacré au développement. L'annexe 3 offre un format pour récapituler les progrès réalisés dans le domaine des OMD.

Le rapport relatif aux OMD vise essentiellement à établir un climat favorable à l'action afin d'encourager les décideurs et les autres protagonistes à intervenir. Le rapport n'est toutefois pas en lui-même conçu pour fournir une analyse approfondie ni des recommandations détaillées en matière de politique générale. Ce sont les rapports existants tels que les bilans communs de pays, le document de stratégie sur la réduction de la pauvreté (DSRP) et les rapports nationaux sur le développement humain qui jouent ce rôle.

3. Principes

Les rapports relatifs aux OMD devront nécessairement tenir compte des éléments suivants:

- (a) Responsabilité nationale quant aux méthodes et résultats d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Il appartiendra à chaque pays de déterminer la mesure dans laquelle les OMD se rapportent à sa situation particulière, et la manière dont il peut les atteindre dans le cadre de ses stratégies, de ses politiques et de ses programmes nationaux de développement. Chaque pays devra également accepter et promouvoir les données et les résultats découlant des rapports relatifs aux OMD. L'équipe de pays des Nations Unies dirigera les activités d'appui nécessitées par l'élaboration de ces rapports.
- (b) Renforcement des capacités nécessaires au plein exercice de la responsabilité nationale. Outre l'assistance axée sur l'utilisation d'instruments appropriés à l'évaluation des progrès effectués dans le domaine des OMD, le système des Nations Unies doit s'efforcer collectivement d'assurer le renforcement des capacités nationales en matière de suivi et d'exploitation de données utiles à l'élaboration de politiques et de programmes, en vue de réduire progressivement le besoin d'aide extérieure. L'appui à la mise en place d'un système national de statistique plus important ainsi que d'une base commune de données, fonctionnant en liaison étroite avec le bureau national de statistique, servira à l'établissement de rapports dans de nombreux domaines. L'amélioration des statistiques et des bases de données au niveau national contribuera également à une meilleure qualité des bases de données internationales. L'annexe 4 présente sous forme de tableau un modèle d'évaluation de la capacité de suivi et de compte-rendu des progrès accomplis dans le domaine des OMD.
- (c) Réduction des coûts et des efforts liés à l'évaluation des progrès effectués dans la réalisation des OMD. Le système des Nations Unies doit collaborer avec les pays dans le but de minimiser les coûts additionnels entraînés par l'établissement des rapports relatifs aux OMD.

4. Relation avec le bilan commun de pays

Il se peut que l'équipe de pays des Nations Unies propose de s'appuyer sur le bilan commun de pays pour établir le rapport relatif aux OMD, avec l'accord et/ou la pleine participation du gouvernement. Le rapport relatif aux OMD et le bilan commun de pays se concentrent sur des objectifs, des cibles et des indicateurs nationaux et mondiaux analogues; ils visent tous deux à

promouvoir l'installation de systèmes statistiques viables, et la formation de personnel qualifié pour analyser et utiliser les données dans l'élaboration des politiques et des programmes.

Le bilan commun de pays peut être un moyen pratique et économique d'appliquer les principes énoncés ci-dessus. Un effort particulier sera nécessaire dans l'établissement des rapports relatifs aux OMD, en vue de: (a) lancer le processus de participation active d'autres parties intéressées tant nationales qu'internationales (notamment la société civile, les ONG, le secteur privé, la Banque mondiale, le FMI et les donateurs bilatéraux); (b) tirer parti des informations provenant de diverses sources et de divers partenaires, et (c) prêter toute l'attention voulue aux lacunes que présentent les données, et à la nécessité de se doter d'une capacité nationale de suivi et d'analyse afin que les partenaires nationaux puissent prêter pleinement leur concours au processus.

5. Points communs avec d'autres rapports

Il est évident que les rapports relatifs aux OMD ont des points communs avec d'autres rapports nationaux, bien que les divers rapports se différencient par leurs objectifs, leur contenu et leur calendrier. Ils devraient en principe s'inspirer des rapports existants et servir de référence pour d'autres rapports, quels qu'en soient les auteurs: le gouvernement, les institutions spécialisées des Nations Unies (collectivement ou individuellement) ou d'autres partenaires. Par exemple, conformément à des accords passés entre l'équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement, et en fonction de l'échelonnement des tâches, il est possible que le rapport relatif aux OMD précède le bilan commun de pays, et qu'il fournisse par conséquent des données indispensables à l'évaluation de ce dernier.

L est possible également qu'entre les phases d'élaboration des rapports périodiques relatifs aux OMD, le rapport annuel d'activités concernant le document de stratégie sur la réduction de la pauvreté – de plus en plus accessible aux pays pauvres très endettés (PPTE) ainsi qu'aux pays bénéficiaires de l'aide de l'IDA – serve à l'examen intérimaire des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Cela suppose que le document de stratégie sur la réduction de la pauvreté tienne compte des rapports relatifs aux OMD, et que la rédaction des rapports annuels se fasse avec le concours actif de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres associés. L'équipe peut également se servir du rapport annuel du Coordonnateur résident ainsi que du Rapport national sur le développement humain pour actualiser ses informations sur les progrès effectués dans l'exécution des OMD.

6. Participation du système des Nations Unies

L'établissement du rapport relatif aux OMD exigera une collaboration active entre les membres du système des Nations Unies, notamment ceux qui appartiennent au Groupe des Nations Unies pour le développement. En juin 2001, les chefs des agents d'exécution, membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, ont réaffirmé l'importance d'une large participation à l'élaboration des rapports relatifs aux OMD. Ils ont également fait valoir que le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies devraient promouvoir la collaboration de tous les agents d'exécution représentés dans le pays, y compris la Banque mondiale, afin d'assurer un appui aussi large que possible à l'élaboration du rapport. C'est dans un esprit d'étroite

collaboration qu'ont été établis au Cameroun, en Tanzanie et au Vietnam, les premiers rapports relatifs aux OMD.

7. Groupes thématiques

L'équipe de pays des Nations Unies pourrait proposer que le gouvernement fasse appel aux actuels groupes thématiques de l'ONU ou gouvernementaux, qui serviraient de mécanismes pour l'élaboration des rapports relatifs aux OMD, notamment si ces derniers se fondent sur le bilan commun de pays. Les groupes thématiques qui s'occupent de l'élaboration de ces rapports devront avoir une composition diversifiée, se montrer participatifs dans leurs opérations, concrets et orientés sur les résultats dans leurs activités. Ils devront également s'assurer le concours dynamique de la société civile, du secteur privé et des principaux partenaires nationaux du développement.

8. Coût d'élaboration et de diffusion du rapport relatif aux OMD

Pour produire et publier le rapport relatif aux OMD il faudra fournir un appui technique et financier dans les délais requis. L'équipe de pays des Nations Unies devrait s'occuper de trouver les ressources nécessaires – soit à l'intérieur soit à l'extérieur – en vue de répondre aux besoins associés à l'élaboration du rapport sur les OMD, notamment les réunions, l'élaboration du rapport, l'impression, la traduction, la publicité et la diffusion. Les coûts pourraient être imputés sur des fonds d'affectation spéciale appropriés, soit au siège, soit auprès de donateurs bilatéraux ou d'autres sources. Le Fonds thématique du PNUD pour la réduction de la pauvreté peut fournir un financement à cet égard.

Le gouvernement, ou l'équipe de pays des Nations Unies ou les deux ensemble devront se charger de la publication du rapport sur les OMD. La décision sera prise au cas par cas.

9. Durée du processus préparatoire

Étant donné que le rapport relatif aux OMD sera élaboré à partir de documents, de sources et d'arrangements existants – et qu'il ne sera pas un document volumineux et détaillé – sa préparation et sa publication ne devraient pas prendre plus de 2 à 3 mois. Il serait souhaitable qu'il soit élaboré en version originale dans la principale langue nationale/officialle et traduit dans d'autres langues locales, selon les besoins.

10. Longueur et présentation

Le rapport relatif aux OMD est avant tout un instrument de plaidoyer décrivant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il ne s'agit pas d'une analyse approfondie concernant une réorientation de la politique générale, une réforme institutionnelle, ou les allocations de ressources. Sa longueur et sa présentation devraient être déterminées compte tenu de ces considérations. Étant donné que l'exposé de chaque objectif peut tenir en deux pages, le rapport ne devrait normalement pas dépasser 20 à 25 pages. Il sera court et bien circonscrit, concis et de style léger, évitant les phrases lourdes et complexes. Les graphiques seront simples de manière à ce que les points à démontrer ressortent clairement et

soient faciles à saisir, du premier coup d'oeil. C'est sur ces principes et dans cette intention qu'a été établi le rapport d'évaluation générale intitulé "Un monde meilleur pour tous" ainsi que les premiers rapports relatifs aux OMD (pour le Cameroun, la Tanzanie et le Vietnam). Il va sans dire que ces rapports varieront quelque peu sur le fond et la forme puisqu'ils seront, entre autres, l'expression des priorités nationales de développement et de la disponibilité des informations.

11. Liste commune d'objectifs

La liste commune de 8 objectifs, 18 cibles et quelque 40 indicateurs, établie conjointement par l'ONU, la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE sera un instrument utile à une évaluation et à une perception communes de l'avancement des OMD aux niveaux mondial, régional et national. Formulés d'après les conclusions des conférences et sommets mondiaux, les cibles et indicateurs se rapprochent beaucoup du système d'indicateurs mis au point pour le bilan commun de pays, et en grande partie pour les objectifs internationaux de développement.

Les objectifs et cibles ne peuvent pas tous être contrôlés au niveau national. L'objectif 8 par exemple, qui porte sur la création d'un partenariat mondial pour le développement, ne peut être évalué qu'au niveau mondial.

Le rapport relatif aux OMD tiendra compte des priorités nationales de développement. Cela signifie que les objectifs du Millénaire pour le développement devront être placés dans le contexte particulier du pays concerné. En d'autres termes, les cibles et objectifs mondiaux devront être adaptés aux conditions nationales équivalentes, avec l'approbation des intéressés nationaux. Il appartiendra donc à chaque pays de se prononcer sur une ou plusieurs des options suivantes: (a) choisir ces cibles et objectifs tels que proposés à l'échelle mondiale; (b) choisir les cibles et objectifs appropriés mais les adapter à la situation propre au pays, et (c) ajouter d'autres cibles et objectifs appropriés au pays, selon les besoins.

Par exemple, la cible mondiale visant à réduire des deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015 sera difficile à atteindre pour les pays gravement touchés par le VIH/sida ou la réapparition du paludisme. Ces pays devront se fixer d'autres cibles en ce qui concerne la mortalité infantile et juvénile. Ces pays souhaiteront peut-être également formuler des cibles chiffrées pour les années intermédiaires, qui soient mieux adaptées à leur mécanisme de planification nationale.

12. Contenu

L'équipe de pays des Nations unies pourrait proposer au gouvernement le plan ci-après consistant en chapitres et rubriques courts et concis.

- Contexte du développement et situation propre au pays.
- Chaque objectif pourrait être traité dans l'ensemble des sections suivantes:
 - (i) Progrès réalisés jusqu'à présent;
 - (ii) Principaux défis;
 - (iii) Ressources nécessaires, tant intérieures qu'extérieures;

- (iv) La situation en un coup d'oeil (voir annexe 3), et
 - (v) Moyens de suivi dont le pays est doté (voir annexe 4).
- Le choix des indicateurs se fera dans le cadre du corpus commun établi à l'échelle mondiale, mais sera déterminé au cours de consultations avec les principaux intéressés. On pourra ajouter ou supprimer certains autres indicateurs en fonction du contexte national.
 - Il est essentiel que les indicateurs soient ventilés par sexe et zones rurales et urbaines. Il conviendra également de mettre en relief d'autres aspects de l'inégalité, comme par exemple les disparités régionales et ethniques. Certaines données comparatives régionales (par état, province ou district) se sont révélées être de puissants stimulants d'action publique.
 - Certaines questions relatives à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, et aux secours humanitaires posent des difficultés particulières pour l'établissement de rapports sur les OMD. Dans ce type de situation les systèmes statistiques ont souvent disparu, et l'information n'est plus à jour. Il convient alors d'envisager l'utilisation de techniques d'évaluation rapides afin de recueillir des informations qualitatives sur les objectifs prioritaires, couvrant partiellement le pays.
 - Le rapport relatif aux OMD utilisera d'abord les données disponibles au niveau national. L'équipe de pays des Nations Unies devrait encourager des contacts entre les organismes pertinents tels que le bureau national de statistique, les universités, les instituts de recherche et les ONG afin de rechercher les principales sources d'informations pertinentes et de qualité, disponibles au niveau national, notamment les recensements, les systèmes administratifs de renseignements et les enquêtes de ménages. Le rapport national sur le développement humain est également une mine de renseignements utiles.
 - Les données nationales manquantes, ou de qualité médiocre devront être identifiées. Il conviendra de signaler les insuffisances constatées et les sources. Des interventions pratiques seront définies et mises en oeuvre, à titre prioritaire, en vue de renforcer les capacités disponibles dans le domaine des statistiques et de combler les lacunes, et/ou d'améliorer la qualité des données. On dispose de fonds d'affectation spéciale pour compléter les autres ressources affectées à cette fin, tels que le Fonds spéciale, pour le renforcement des capacités statistiques de la Banque mondiale, et le Fonds thématique du PNUD pour la réduction de la pauvreté.
 - Lorsque les indicateurs de résultats sont difficiles à mesurer, il conviendra d'utiliser des indicateurs de performance – par exemple la proportion des accouchements assistés par du personnel sanitaire qualifié, comme indication indirecte au taux de mortalité liée à la maternité.
 - Pour certains domaines qui se recoupent, où les indicateurs sont difficiles à traduire en termes quantifiables – comme par exemple le nombre d'enfants devenus orphelins du sida – une évaluation qualitative est à envisager.
 - Du fait que la plupart des données présentées dans ces rapports sont des estimations, l'emploi de décimales est à éviter afin de ne pas donner une fausse impression d'exactitude. Les estimations doivent être prises pour ce qu'elles sont. Par ailleurs, les décimales encombrant inutilement les graphiques et amoindrissent leur capacité de fournir une illustration claire et simple.

Estimation du coût des objectifs

Il se peut que le gouvernement veuille utiliser le rapport relatif aux OMD pour se faire une idée de l'importance des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs. L'estimation des coûts dans ce domaine est surtout utile à des fins de promotion, en partant du principe que les pays résolus à atteindre ces objectifs doivent veiller à ce que leur réalisation ne soit pas entravée par manque de ressources financières intérieures ou extérieures. Il existe des estimations mondiales des coûts de réalisation des objectifs, mais elles restent satisfaisantes, tant qu'elle ne soient pas calculées à partir d'estimations nationales. Le rapport relatif aux OMD donne ainsi l'occasion d'entamer de sérieuses études sur le coût de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. On ne s'attend pas à ce que ces chiffres offrent d'emblée une précision absolue car ils s'affineront probablement avec le temps. Ils serviront en dernier ressort de référence pour l'établissement des priorités dans le budget national et dans le cadre de l'assistance internationale telle que l'initiative 20/20.

13. Fréquence

La fréquence doit conserver un caractère de flexibilité et c'est au gouvernement que reviendra la décision de synchroniser au mieux la parution du rapport OMD avec d'autres événements et la publication d'autres rapports, notamment si ce document doit servir à influencer ou orienter les prises de décisions des pouvoirs publics et les processus de planification et de programmation. Le rapport relatif aux OMD pourrait paraître une fois tous les deux ou trois ans. L'équipe de pays des Nations Unies pourra juger de la validité des rapports intérimaires. Plusieurs pays exécutent périodiquement des enquêtes sur les ménages et des recensements décennaux. Le cycle proposé est donc prévu pour concorder avec la publication des résultats de ces enquêtes périodiques. D'autre part, la validité des informations contenues dans un rapport relatif aux OMD s'étendra vraisemblablement au delà d'un an.

14. Diffusion du rapport relatif aux OMD

Le rapport relatif aux OMD fera partie d'une campagne mondiale sur la Déclaration du Millénaire. Le lancement du rapport sera donc au moins aussi important que sa préparation. Il devrait être un élément vital d'une plus vaste campagne de plaidoyer et de communication à moyen-terme sur les objectifs du Millénaire pour le développement, menée par l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration étroite avec d'autres partenaires locaux. Par exemple la présence, lors du lancement, de hauts représentants du gouvernement, des ONG, du secteur privé et de l'équipe de pays des Nations Unies, contribuera à attirer l'attention des médias sur le rapport relatif aux OMD. De même, la mise en oeuvre d'un large processus d'entretiens et de consultations sur les conclusions du rapport servira à renforcer la participation et à stimuler davantage l'action aux niveaux national et régional au sein du pays.

15. Échange de données d'expérience

La création d'un réseau virtuel est recommandée pour promouvoir l'apprentissage et la mise en commun de méthodes appropriées. Le réseau serait composé de membres des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies, familiarisés avec l'élaboration du rapport relatif aux

OMD, et d'autres collaborateurs intéressés à la question. Les membres du réseau seront bénévoles. On espère qu'avec le temps, l'intérêt et la qualité des opérations attireront un nombre accru de membres. On pourrait utiliser le logiciel qui sert actuellement à diriger les groupes de discussion au PNUD. Le PNUD offre (à titre de contribution en nature) de fournir un modérateur pour faciliter les débats et veiller à ce que l'information envoyée au réseau soit pertinente, concise et actuelle. Le réseau servira notamment à:

- Mener des entretiens portant sur la préparation des rapports OMD (en ce qui concerne par exemple le choix des indicateurs; la manière d'établir de bonnes estimations pour le calcul du coût de réalisation des objectifs; le processus consultatif avec le gouvernement et la société civile).
- Faire circuler des projets de rapports afin de recueillir les observations d'autres membres et d'autres pays.
- Échanger des informations sur certains événements tels que réunions de travail et publication de rapports, et
- Rechercher les compétences spécialisées qui pourraient contribuer à l'élaboration des rapports relatifs aux OMD.

Enfin, les questions-réponses, les rapports et les méthodes appropriées seront accessibles à tous sur le réseau, et diffusés sur un site Internet (tel que DevLink du Groupe des Nations Unies pour le développement), qui serviront de centre d'information pour le réseau.

Liste récapitulative

Une liste récapitulative des mesures à prendre pour l'élaboration d'un rapport relatif aux OMD est donnée ci-après:

Principales mesures préliminaires

- ✓ Décision d'établir un rapport relatif aux OMD
- ✓ Décision sur la fréquence de publication du rapport
- ✓ Estimation du coût de préparation, de production et de diffusion du rapport
- ✓ Recherche des sources de financement, et mobilisation des ressources
- ✓ Arrangements institutionnels – partenariats avec la société civile, le secteur privé et les donateurs
- ✓ Identification des sources de données et de leur qualité
- ✓ Création d'un réseau didactique interactif virtuel ou liaison avec un réseau existant

Mise en train

- ✓ Désignation d'un coordonnateur et formation d'une équipe de rédaction, sur la base de qualités telles que la compétence, l'expérience, la crédibilité et l'impartialité
- ✓ Mise en place d'un petit groupe consultatif composé de membres du gouvernement, de la société civile, des médias, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres associés compétents
- ✓ Rédaction d'un premier projet comprenant un court chapitre sur la politique macro-économique, les questions d'allègement de la dette, d'aide et d'échanges commerciaux
- ✓ Décisions sur le choix de cibles chiffrées, de cibles intermédiaires et de leur adaptation au contexte spécifique du pays
- ✓ Décisions concernant la longueur et la structure du rapport
- ✓ Formulation d'un plan de travail et accord sur un calendrier d'exécution
- ✓ Consultations stratégiques avec tous les intéressés

Élaboration du projet de rapport

- ✓ Examen des éléments à utiliser et détermination du principal message à faire passer – en particulier avec les membres de l'équipe de rédaction et du groupe consultatif
- ✓ Accord sur les textes, données et illustrations pertinents – y compris encadrés, cartes, diagrammes, photos, et récits de succès
- ✓ Établir l'équipe de travail ou groupes thématiques
- ✓ Élaboration du projet de rapport
- ✓ Mise en évidence des indicateurs clés, des tendances et des résultats

Révision finale et édition

- ✓ Contrôle de qualité et contrôle technique
- ✓ Diffusion de la version provisoire du rapport auprès de collègues concernés, dans les milieux gouvernementaux et de la société civile
- ✓ Diffusion de la version provisoire du rapport auprès de collègues concernés, aux sièges d'institutions spécialisées des Nations Unies
- ✓ Examen du rapport portant sur la cohérence du fond et de la forme
- ✓ Examen quantitatif et qualitatif des encadrés et des récis
- ✓ Vérification de la qualité des données et des statistiques par comparaison avec d'autres rapports
- ✓ Édition technique

Dernières mises au point

- ✓ Consultation avec certaines parties intéressées sur les principaux messages
- ✓ Intégration de diverses observations et suggestions
- ✓ Décision sur l'opportunité d'utiliser des données comparables provenant d'autres pays
- ✓ Traduction dans la ou les langue(s) locale(s) principale(s)
- ✓ Dossier de presse et matériel de diffusion
- ✓ Impression et publication
- ✓ Communication par les médias et autres présentations pour information et débat
- ✓ Décisions concernant la diffusion (par exemple auprès des élèves du secondaire du deuxième cycle)

Diffusion du rapport auprès du public

- ✓ Diffusion du rapport, notamment par les médias
- ✓ Le rapport relatif aux OMD comme document de référence dans la campagne mondiale sur le suivi du Sommet du Millénaire

Impact du suivi

- ✓ Analyse du reportage des médias, des débats publics et des réformes en matière de politique générale
- ✓ Tableau comparatif des utilisateurs et des sources d'information
- ✓ Recommandations au sujet des futurs rapports
- ✓ Incidences sur les futures collectes de données, la qualité et l'analyse.

Objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre de l'établissement du présent rapport, des membres du Secrétariat de l'ONU et des représentants du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale ont tenu des consultations en vue d'harmoniser le contenu des rapports sur les objectifs de développement figurant dans la Déclaration du Millénaire et sur les Objectifs Internationaux de Développement. Le groupe a examiné les deux types d'objectif et un certain nombre d'indicateurs pertinents en vue d'élaborer un ensemble détaillé d'indicateurs correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le principal texte de référence était en l'occurrence la section III de la Déclaration du Millénaire, intitulée «Développement et élimination de la pauvreté».

La liste des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne contredit en aucune manière les accords sur d'autres objectifs et cibles résultant des conférences mondiales des années 90. Les huit objectifs représentent un partenariat entre les pays développés et les pays en développement, tous résolus, comme il est dit dans la Déclaration du Millénaire, à «créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté» (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 12).

Afin que les priorités puissent être fixées de manière plus précise, aux plans national et international, les objectifs et cibles devraient être limités en nombre, stables dans le temps et «parlants» pour un large public. Des cibles chiffrées, claires et stables peuvent contribuer à déclencher des actions concrètes et promouvoir de nouvelles alliances pour le développement. Conscients que le suivi quantitatif des progrès est plus facile pour certaines cibles que pour d'autres et que, dans le cas de certains de ces indicateurs, on ne dispose pas (encore) de données de qualité pour bon nombre de pays, nous insistons sur la nécessité à la fois d'aider au renforcement des capacités nationales et d'examiner plus avant la question (par exemple, dans le cadre du processus établi par le Conseil économique et social) avec les statisticiens nationaux. Aux fins du suivi des progrès réalisés, l'année de référence normale pour ces cibles sera 1990, qui est aussi l'année de référence retenue par les conférences mondiales des années 90.

L'Organisation des Nations Unies rendra compte des progrès au niveau mondial et à celui des pays de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ce travail étant coordonné, respectivement, par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et par le PNUD. L'établissement de ces rapports sera régi par deux principes : a) consultation et collaboration étroites avec toutes les institutions pertinentes, notamment le Groupe de développement des Nations Unies (y compris l'OMS et la CNUCED), d'autres départements, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE, ainsi que des groupements et experts régionaux ; et b) exploitation des stratégies nationales arrêtées par les différents pays pour réduire la pauvreté, telles qu'elles sont définies dans leurs documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), des bilans communs de pays des Nations Unies et des rapports nationaux sur le développement humain, qui privilégient un processus de consultation entre les partenaires pour le développement axé sur la maîtrise par les pays eux-mêmes du processus d'établissement des rapports. Cette collaboration et cette consultation auront pour objet principal de faire en sorte que les objectifs du Millénaire pour le développement fassent l'objet d'une analyse et d'une

compréhension communes aux échelons mondial et national. Le Secrétariat de l'ONU invitera toutes les institutions compétentes à participer et contribuer au processus d'établissement des rapports aux niveaux mondial et national, en vue de publier un rapport annuel des Nations Unies qui bénéficie du large soutien de la communauté internationale et que d'autres institutions pourraient utiliser dans les rapports qu'elles établissent régulièrement sur les objectifs.

On trouvera ci-dessous la formulation proposée pour les huit objectifs, 18 cibles et 40 et quelques indicateurs. D'autres indicateurs du développement ne renvoient pas à des cibles spécifiques ; il s'agit notamment de la population, de l'indice de fécondité, de l'espérance de vie à la naissance, du taux d'alphabétisation des adultes et du revenu national brut par habitant. S'il y a lieu, les indicateurs devraient être calculés pour des catégories infranationales – c'est-à-dire ventilés par zones urbaines et rurales, par régions, par groupes socioéconomiques et par âge et sexe.

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	
OBJECTIFS ET CIBLES	INDICATEURS
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour 2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous	
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19. Taux d'utilisation de la contraception 20. Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable*	
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières 26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]

Directives concernant les rapports relatifs aux OMD

<p>Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre</p>	<p>29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure</p>
<p>Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</p>	<p>30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement</p> <p>31. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]</p>
<p>Objectif 8 . Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*</p>	
<p>Cible 12 . Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</i></p> <p><u>Aide publique au développement</u></p> <p>32. APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA)</p> <p>33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p>
<p>Cible 13 . S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p>34. Proportion de l'APD qui est déliée</p> <p>35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement</p> <p>36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral</p> <p><u>Accès au marché</u></p> <p>37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents</p> <p>38. Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements</p> <p>39. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE</p> <p>40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p><u>Viabilité de la dette</u></p> <p>41. Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée</p> <p>42. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p> <p>43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette</p> <p>44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE</p>
<p>Cible 14 . Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement</p> <p>(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	
<p>Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	
<p>Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</p>	<p>45. Taux de chômage des 15 à 24 ans</p>

Directives concernant les rapports relatifs aux OMD

Cible 17.	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18.	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants Autres indicateurs à déterminer

** Les indicateurs retenus pour les objectifs 7 et 8 sont à préciser*

ANNEXE 2:

Comparaison entre les objectifs internationaux de développement (OID) et la Déclaration du Millénaire

Objectifs internationaux de développement

- Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion des personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté
- Assurer d'ici à 2015, l'inscription de tous les enfants à l'école primaire
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en éliminant les disparités entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, d'ici à 2005
- Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, la mortalité infantile et juvénile
- Réduire de trois-quarts, entre 1990 et 2015, les taux de mortalité liée à la maternité
- Assurer à tous, d'ici 2015, l'accès aux services de santé en matière de reproduction
- Mettre en oeuvre, d'ici 2005, des stratégies nationales de développement durable, de manière à inverser, d'ici 2015, la tendance à la déperdition des ressources environnementales.

Déclaration du Millénaire

- Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim, et réduire de moitié, d'ici à la même date, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer.
- Faire en sorte que d'ici à la même date, les enfants partout dans le monde, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires, et que les filles et les garçons aient accès égal à tous les niveaux d'éducation.
- D'ici à la même date, avoir réduit de trois quarts la mortalité liée à la maternité et de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans par rapport aux taux actuels
- Avoir, d'ici à 2015, arrêté la propagation du VIH/sida, et commencé à inverser la tendance actuelle, et avoir maîtrisé le fléau du paludisme et des autres graves maladies qui affligent l'humanité
- Apporter une assistance spéciale aux orphelins du VIH/sida
- Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, conformément à l'initiative "Ville sans taudis ni bidonvilles".

Objectifs analogues à quelque différence près

Année de base – 1990 ou 2000?

Pour les objectifs internationaux de développement c'est l'année 1990 qui servait de base. Il existe une certaine ambiguïté en ce qui concerne l'année de base pour les objectifs du Millénaire. Dans deux cas – mortalité liée à la maternité et mortalité des enfants de moins de 5 ans – le terme "taux actuels" est utilisé, spécifiant directement l'année 2000 comme année de base. Pour les

autres, les cibles sont définies en ces termes: “réduire de moitié d’ici à 2015...” Ceci laisserait supposer que 2000 serait l’année de base pour la Déclaration du Millénaire. Après concertations au sein du système des Nations Unies et avec d’autres partenaires, la question a été résolue en faveur de l’année 1990 comme année de départ.

Différences dans les libellés

Certains des objectifs du Millénaire semblent être énoncés dans des termes similaires à ceux des objectifs internationaux de développement (OID) mais sont en réalité très différents. Par exemple, les OID mentionnent l’inscription de tous les enfants à l’école primaire, tandis que dans la Déclaration du Millénaire il s’agit que tous les enfants achèvent un cycle complet d’études primaires. Là encore, la Déclaration est plus ambitieuse que les OID.

Ajouts et suppressions

Nouveaux objectifs: Faim, eau potable, égalité des sexes dans l’enseignement supérieur (pas seulement le secondaire), VIH/sida et autres principales maladies, enfants orphelins du VIH/sida, et amélioration des conditions de vie des habitants des taudis.

Objectifs supprimés: Mortalité infantile et services de santé en matière de reproduction. La mortalité infantile entre dans l’indicateur relatif à la mortalité des moins de 5 ans; pour ce qui est des services de santé en matière de reproduction ils entrent dans les indicateurs retenus pour le suivi des OMD.

Autres aspects

La Déclaration du Millénaire contient un certain nombre de cibles liées au développement, outre celles qui se rapportent à la pauvreté (voir paragraphe 19). L’environnement et la gouvernance, par exemple, apparaissent en bonne place dans d’autres sections.

ANNEXE 3: La situation en un coup d'oeil

Récapitulation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs/cibles	Les objectifs/cibles seront-ils atteints?		Soutien ambiant			
	Probablement In vraisemblablement	Potentiellement Pas de données	Fort	Bon	Faible	Faible mais en amélioration
EXTREME PAUVRETE Réduire de moitié, d'ici à 2015 la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté						
VIH/sida Arrêter la propagation du VIH/sida et inverser la tendance actuelle d'ici à 2015						
FAIM Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale						
SERVICES DE BASE Réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable						
ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015						
ÉGALITÉ DES SEXES Assurer aux filles et aux garçons, d'ici à 2005, l'égalité d'accès aux études primaires et secondaires						
SANTÉ MATERNELLE Réduire de trois-quarts, d'ici à 2015, le taux de mortalité liée à la maternité						
MORTALITÉ Réduire des deux-tiers d'ici à 2015, la mortalité des enfants de moins de 5 ans						
VIABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT Inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales d'ici à 2015						
AUTRES OBJECTIFS ET CIBLES PARTICULIERS AUX PAYS						

ANNEXE 4:

Capacité de suivi et de compte-rendu concernant les progrès accomplis dans la réalisation des OMD

Objectif	Quantité & régularité des informations d'enquêtes			Qualité des informations d'enquêtes			Analyse statistique			Statistiques relatives à l'élaboration des politiques			Rapports et diffusion l'information		
	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible
Pauvreté & Faim															
Éduc. Primaire pour tous															
Égalité des sexes															
Mortalité infantile et juvénile															
Santé Maternelle															
Eau & Assainissement															
VIH/sida															
Lutte contre le paludisme															
Assurer un environnement durable															
Autres objectifs et cibles propres aux pays															